



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**DE LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE**  
**TRIENT – LES JEURS – COL DE LA FORCLAZ**  
**VENDREDI 17 MAI 2024, 18H00**  
**au café-restaurant de l'Hôtel du Col de la Forclaz**

**1. Bienvenue – Présences**

A 18h00, au nom de la Société de Développement de Trient – Les Jours – Col de la Forclaz la Présidente souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette assemblée générale ordinaire.

Merci d'avoir répondu présents.

L'ordre du jour est accepté tel quel à l'unanimité.

La liste des présences circule avec 18 personnes présentes, y compris le comité et 10 membres se sont excusés.

Avant de commencer cette assemblée, moment de pensées et de recueillement pour le membre qui nous a quittés en ce début d'année.

**2. Approbation du PV du 12 mai 2023**

Nous vous rappelons que le procès-verbal de la dernière assemblée du 12 mai 2023 figure sur notre site internet [www.trient.ch](http://www.trient.ch).

Personne n'en demande lecture.

En l'absence de remarque ou question concernant ce procès-verbal, il est accepté à l'unanimité et merci à la secrétaire pour la rédaction de ce PV.

**3. Rapports d'activités**

**Stéphane Abbet**

Samedi 3 juin, en primeur, nouveau spectacle de Thierry Darbellay. Enorme succès, salle communale pleine !

Mi-juin, bal de la patronale avec Sandra Filliez. Nettement moins de monde que le bal avec les « Magic Men ». Mais pas de souci, ils nous reviendront l'année prochaine ! Et un grand merci à Amandine Meyer et son équipe pour la tenue du bar.

**Patrick Tissières**

En septembre, concert du groupe de jazz de Léonard Müller. Très chouette ambiance, mais seulement 25 personnes.

**Patricia Bruchez**

Le 2 janvier, traditionnel vin chaud de la nouvelle année au jardin des neiges.

En mars, un accompagnateur nous a emmenés en promenade à raquettes, suivie d'un souper à la yourte des amis.

En avril, Céline Ramsauer nous a ravis avec son concert. Dommage le peu de monde, seulement une vingtaine de personnes.

En mai, « Petite Pomme » nous a fait partager un moment tout en douceur et en philosophie...comme la limite pour cette manifestation était de 25 personnes, on était complet !

Le 31 juillet, l'ensemble des cors des Alpes de Lavaux a animé musicalement notre traditionnelle fête nationale.

Courant août, nous avons collaboré avec la nuit des ours de Vallorcine pour animer les établissements publics de Trient. On ne renouvellera pas l'année prochaine. En effet, c'est trop compliqué de travailler avec eux.

Du coup, pour cet été, nous avons trouvé deux musiciens du village. Ils feront des petits concerts apéros dans tous les différents établissements.

Le 25 novembre, nous avons eu la chance de recevoir Yves Moulin. Il a présenté un film en noir et blanc qu'il a accompagné en live avec son accordéon. Vraiment dommage le peu de monde, 12 personnes, car c'était un spectacle qui valait vraiment la peine !

#### **4. Nuitées 2022 / 2023**

Pour l'exercice 2022 / 2023, il y a eu 43'264 nuitées. Pour comparaison, en 2021/2022, 35'184 nuitées. Soit une belle augmentation de 8'080 nuitées.

Les hôtels ont totalisé 18'040 nuitées pour 17'890 nuitées l'exercice précédent, les campings 9'697 pour 7'797 en 21/22, les chalets – appartements – 4'897 nuitées pour 2'730 l'année passée et enfin les cabanes - gîtes – colonies 10'630 et en 21/22, 6'767 nuitées. Les forfaits chalets nous ont rapporté Fr. 4'248.00.

#### **5. Lecture des comptes 2022 / 2023**

Les comptes pour l'exercice 2022 / 2023 bouclent avec un bénéfice plus qu'exceptionnel de Fr. 17'786.61 (pour rappel, l'année passée, le bénéfice était déjà exceptionnel avec Fr. 10'433.97 !).

Comme pour l'exercice précédent, ce nouveau bénéfice extraordinaire s'explique par la forte augmentation des nuitées.

Et également par le fait que le montant budgété pour le matériel publicitaire n'a pas été utilisé en grande partie.

Ceci porte la fortune de la société à Fr. 85'318.25.

Pour information, le compte débiteur est à ce jour à zéro et ceci depuis début janvier 2024.

#### **6. Rapport des vérificateurs – Approbation des comptes**

La Présidente donne ci-après lecture du rapport du contrôleur des comptes, soit la Fiduciaire Bender SA, représenté par M. Benoît Bender :

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à la révision des comptes de la Société de Développement Trient - Les Jours - Col de la Forclaz au 31.10.2023.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant.

Cette vérification s'est étendue aux écritures d'ouverture, aux mouvements (par sondage) durant l'année sur la base des pièces comptables remises, aux écritures de clôture et à la présence des actifs et passifs figurant au bilan.

Le compte d'exploitation boucle par un bénéfice de Fr. 17'786.61 et le bilan fait ressortir une fortune de Fr. 85'318.25.

Sur la base de nos constatations, nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice au 31.10.2023 tels que présentés et donner décharges aux organes responsables.

Les comptes et le rapport des vérificateurs sont acceptés à l'unanimité par l'assemblée.

Merci à Natalie Blanc pour la tenue rigoureuse de ces comptes tout au long de l'année.

Un membre demande s'il est vraiment utile que la Société de Développement ait autant de fortune ? Est-ce que cette dernière a prévu des investissements ?

La Présidente lui répond que non, il n'est pas utile d'avoir une aussi grande fortune. Et que concernant les investissements, on participe financièrement à certains projets communaux (exemple : container dans la zone du Peuty pour les places de repos). On investit également en fonction des demandes et besoins (exemple : les employés communaux ont fait la demande de tables et bancs supplémentaires). C'est la SD qui va s'en charger. Elle précise qu'on est ouvert à toutes suggestions, idées etc.....

Un membre présent demande qu'on rajoute des bancs publics.

Natalie Blanc précise qu'on ne veut pas faire de la publicité pour rien et gaspiller inutilement dans le seul but de dépenser.

## **7. Budget 2023 / 2024**

Natalie Blanc donne ensuite lecture du budget pour le prochain exercice. Ce dernier est prudent et est de Fr. 29'910.— pour les recettes, de Fr. 28'800.— pour les dépenses.

Ce qui nous donnerait une perte pour le futur exercice de Fr. 2'790.—.

Le budget est accepté à l'unanimité par les membres présents.

Un membre présent nous demande pourquoi un budget aussi prudent alors que les taxes de séjour ont fortement augmenté depuis deux ans et pourquoi on est aussi pessimiste.

Natalie Blanc lui répond qu'on ne sait pas trop quelle sera nos rentrées financières réelles l'année prochaine, suite au nouveau règlement des taxes de séjour qui seront dorénavant encaissées par la Commune.

## **8. Programme 2024**

Ce soir, vendredi 17 mai 2024, projection du nouveau film de Jean-Michel Bertrand, dit Milou « Vivre avec les Loups », à 20h30 à la salle communale. Jean-Michel sera présent et répondra à toutes vos éventuelles questions après la diffusion.

Samedi 18 mai 2024, inauguration de la grainothèque à Trient, à 10h et à 15h à Finhaut.

Vendredi 24 mai prochain, conférence à 19h00 à la salle communale de Trient : Valais en recherche sur les mines des Tseppes, avec la présence de l'archéologue Rouven Turck.

8 juin 2024, organisé par le Parc Régional de la Vallée du Trient : découverte du patrimoine avec une promenade au fil du Bisse de Trient.

9 juin 2024, troc des familles à Finhaut.

Samedi 15 juin 2024, bal de la Patronale avec le groupe Magic Men. Dimanche 16 juin, journée de la Patronale organisé par le Ski-Club de Trient.

Le 31 juillet 2024, la fête nationale de Trient'août !

Du 28 juillet au 3 août 2024, le Festival Orgues Musiques et Cimes.

Du 29 août au 1<sup>er</sup> septembre, l'édition de l'UTMB, Ultra Trail Tour du Mont-Blanc.

Le samedi 14 septembre 2024, une nouveauté : La Fête du Bois, soutenue par la SD, mais organisé par un comité indépendant.

Le samedi 19 octobre prochain, en primeur à Trient, le tout nouveau spectacle de Léo Darbellay.

Le 15 novembre, assemblée générale du Ski-Club de Trient à la salle communale.

## **9. Admissions – Démissions**

Aucune admission et aucune démission

## **10. Modification tarifs taxes de séjour**

La Présidente informe les membres présents, qu'un nouveau règlement pour les taxes de séjour a été approuvé par l'assemblée primaire en décembre 2023 et est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

A partir de cette date, ce n'est plus la Société de Développement qui encaissera ces taxes, mais la Commune qui les facturera en même temps que les autres taxes communales (eau, poubelles...) courant mars 2025.

La nouvelle taxe de séjour se montera à Fr. 2.--, sauf pour les campings et zones de repos à Fr. 1.50.

Ce nouveau règlement a été conçu dans le but d'encaisser lesdites taxes de manière équitable. La taxe sera basée sur les m2 de la résidence secondaire et non plus sur le nombre de personnes.

Pour répondre à la question d'un membre présent, la taxe de séjour doit être utilisée pour les infrastructures touristiques et les animations.

La Société de Développement va enfin devenir ce à quoi elle est réellement destinée, soit une société d'animations pour le village.

Un autre membre présent demande quels sont précisément les changements financiers. Jusqu'à maintenant il payait un forfait annuel de Fr 18.—par personne.

Natalie Blanc lui répond que ce sera calculé en fonction des m2 figurant dans le Regbl (Registre Fédéral des Bâtiments et des Logements).

Il demande alors s'il y aura une grande différence de prix. Patricia Bruchez lui répond que oui. Elle précise que ce nouveau règlement a aussi été fait pour lutter contre les lits vides et les volets clos. Les éventuelles locations de résidences secondaires seront déduites des taxes. Ledit règlement a été fait en étroite collaboration avec M Luc Pignat, directeur de VTT SA (Vallée Trient Tourisme SA) et sur l'exemple de Salvan et la Tzoumaz.

Un conseiller communal présent ajoute que les eaux usées sont un service qui devrait être autofinancer ce qui n'est pas le cas à ce jour. Une partie de cette taxe de séjour pourrait compenser ce manque. Un membre lui répond que non, on n'a pas le droit. Cette taxe doit être utilisée uniquement pour le tourisme.

M. Bertrand Savioz prend la parole en tant que Président de Trient. Une augmentation de la taxe de séjour était nécessaire pour financer tout ce qu'on met en place pour les animations touristiques, soit : mini téléski, piste luge avec navette, navette estival, réseau pédestre, améliorations des places de repos, etc....Il était également important de s'aligner sur le reste de la Vallée du Trient tout en restant nettement moins cher qu'à Salvan par exemple.

Il explique que concernant le forfait chalet, le calcul a été estimé sur une moyenne de 30 nuitées et non sur 50 comme ailleurs et selon l'étude de Valentin Rebelle sur les résidences secondaires.

Patricia Bruchez précise et admet que oui, les propriétaires de résidences secondaires sont un peu péjorés, c'est eux qui vont payer alors que c'est les habitants qui ont acceptés cette augmentation à l'assemblée primaire.

Un des membres présents trouve l'augmentation énorme. Il va payer 10 fois plus. Avant il payait un forfait de Fr. 18.—par personne et à partir de maintenant il devra payer Fr. 360.—. Alors il se demande qu'est-ce qu'on va faire de tout cet argent ...il devrait servir à améliorer les infrastructures touristiques et il ne voit pas le rapport avec la navette estivale qui a été mise sur pied. Selon lui, c'est seulement pour des nouvelles infrastructures et non pour quelque chose qui existe déjà.

M. Bertrand Savioz lui précise que dorénavant la navette estivale durera 9 semaines et que ça c'est nouveau ! Et que bien-sûr ça coûtera bien plus cher. Cette navette est en priorité pour que nos touristes puissent se déplacer en transports publics du Col de la Forclaz à Emosson !

Patricia Bruchez précise que cet argent encaissé par la Commune de reviendra pas à la

Société de Développement. La Commune versera un montant à la SD pour financer ses activités, animations etc....

Elle informe également qu'à la place de repos du Peuty on a mis en place une petite épicerie (ainsi que des douches), en grande partie pour les randonneurs du tour du Mont-Blanc. Et tout cela à un coût.

La question est posée à savoir si cette taxe tombe dans le cas où le propriétaire de la résidence secondaire dépose ses papiers à Trient. Mme Bruchez lui répond que oui. Les domiciliés ne payent pas de taxes de séjour.

## **11. Divers**

➤ Néant

La Présidente de la Société de Développement, Mme Patricia Bruchez, profite avant de clore cette assemblée de rappeler la diffusion du film de Jean-Michel Bertrand, dit Milou, « Vivre avec les Loups », ce soir à la salle communale. Et demain, inauguration de la grainothèque à 10h00 à Trient. N'hésitez pas à venir échanger vos petites graines !

18h30 l'assemblée est terminée et nous vous invitons à nous rejoindre au café à côté pour partager un moment autour d'un apéritif.

Trient, le 18 juillet 2024

---

CH- Le Gilliod 27 - 1929 Trient – tél. : +41(0)792731511 – Fax : +41(0)277229905  
[www.trient.ch](http://www.trient.ch) – e-mail : [info@trient.ch](mailto:info@trient.ch) – ouverture : Lu-Ve 08h00-12h00 / 14h00-17h00